

DÉLIBÉRATION N° 2015-15 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du projet stratégique 2015-2020

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Vu l'avis du comité technique du Cerema du 29 avril 2015 ;

Vu l'avis du conseil stratégique du Cerema du 22 avril 2015 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le projet stratégique 2015-2020 du Cerema.

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Paris, le 29 avril 2015.

Le président du
conseil d'administration

Signé

Gaël Perdriau

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Gaël Perdriau, président

Mesdames et Messieurs Dominique Alba, Didier Baton, Colas Durrleman, Philippe Garcia, Sylvain Guerrini, Pascal Lebreton, Jean Le Dall, Martine Meunier, Max Mondon, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas, Elisabeth Vergès